



Titre de sejour étudiant expiré

Par **Aml k**, le **19/10/2021** à **02:36**

Bonjour,

Durant 2 ans, j'étais inscrite dans un établissement privé de commerce, j'ai validé ma première année et, lors de ma seconde année, je suis tombée enceinte. Néanmoins, j'ai continué mes cours et reçu mon bulletin en fin d'année. 3 crédits me manquaient pour valider tous mes crédits. Je devais donc passer en rattrapages l'année prochaine et continuer ma troisième année le plus normalement possible. Ma rentrée a eu lieu en octobre. Durant la première semaine je n'ai pu assister aux cours car j'ai rencontré un problème de garde. Je leur ai signalé ce petit souci et leur ai assuré qu'il allait se régler dès lundi prochain. Dès lors j'ai reçu un mail m'indiquant que je n'étais plus en 3e année, que j'avais raté 4 jours de cours, que j'allais redoubler en 2e année et que j'étais virée.

Je me retrouve donc sans inscription, les écoles et universités refusent de me prendre car on est en octobre. Je dois réaliser les crédits qui me manquaient en juin prochain. J'ai une attestation avec les dates indiquées de mes futurs rattrapages mais je n'ai à ce jour aucune attestation d'inscription (l'école me l'a refusée).

Je suis actuellement sans papier et ma fille a un mois et demi. Mon mari est sans papier et moi aussi étant donné que ma carte de séjour étudiante a expiré fin septembre.

Que dois je faire ? Je suis vraiment perdue.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par amajuris, le 19/10/2021 à 18:26

bonjour,

je suppose que vous n'avez plus de titre séjour étudiant car vous ne remplissiez pas les conditions exigées pour son renouvellement.

je vous conseille de vous adresser à des associations d'aide aux étrangers en situation irrégulière ou un avocat spécialisé.

salutations